

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA-40
RÈGLEMENT DE ZONAGE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

TITRE DU PLAN

ANNEXE B
PLAN DE ZONAGE

PRÉPARE

CHANTAL TREMBLAY

DESSINE PAR

S. GERMAIN

VÉRIFIE PAR

C. HÉROUX

Arrondissement d'Anjou
Direction du développement du territoire et études techniques

APPROUVE PAR

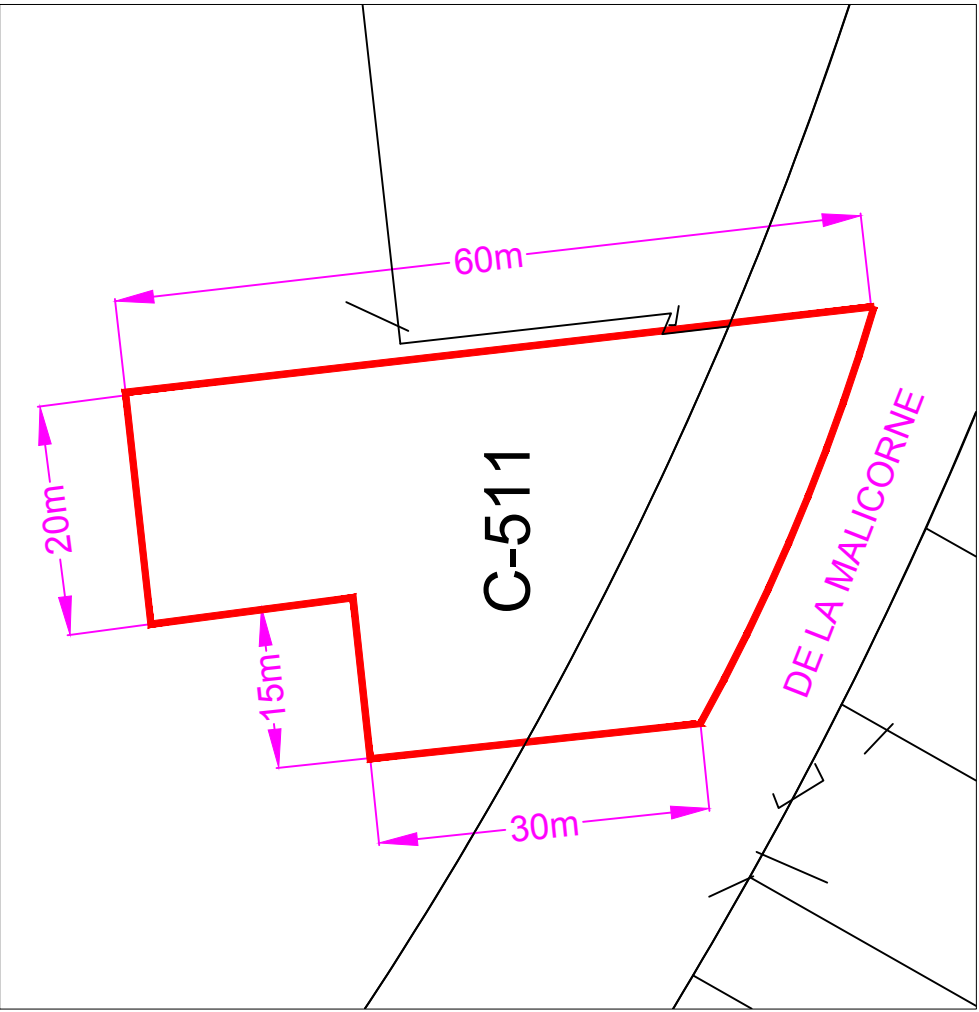
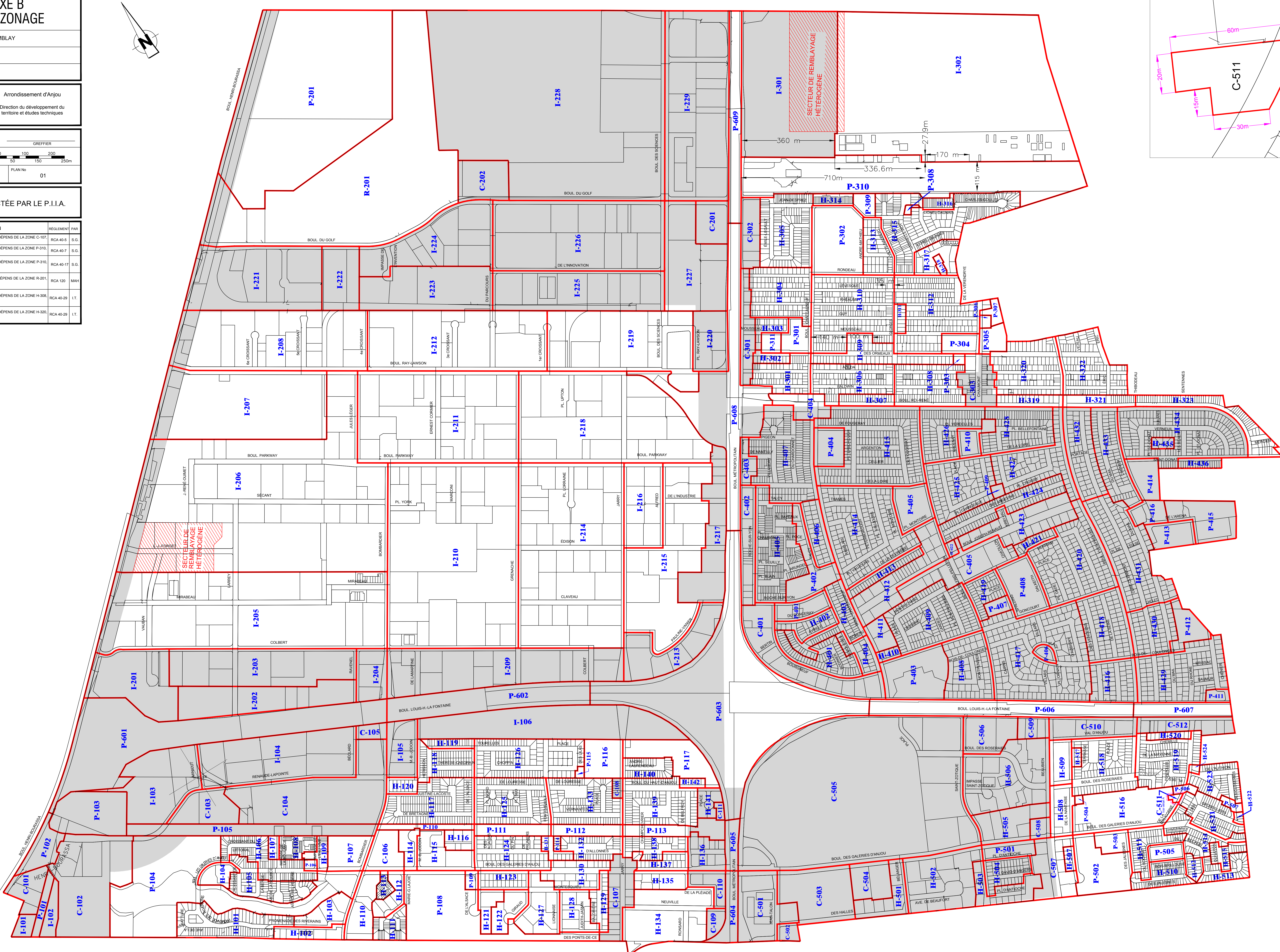
MAIRE
Septembre 2010
1:5 000

GREFFIER
PLAN No 01

ROBERT GÉNÉREUX

ZONE AFFECTÉE PAR LE P.I.I.A.

DATE ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉVISION	RÈGLEMENT	PAR
2013-04-22	LA ZONE H-138 EST AGRANDIE AUX DÉPENS DE LA ZONE C-107 QUI EST RÉDITE D'AUTANT.	RCA 40-5	S.G.
2014-04-16	LA ZONE H-315 EST AGRANDIE AUX DÉPENS DE LA ZONE P-310, QUI EST RÉDITE D'AUTANT.	RCA 40-7	S.G.
2015-08-18	LA ZONE H-315 EST AGRANDIE AUX DÉPENS DE LA ZONE P-310, QUI EST RÉDITE D'AUTANT.	RCA 40-17	S.G.
2016-10-03	LA ZONE I-228 EST AGRANDIE AUX DÉPENS DE LA ZONE R-201, QUI EST RÉDITE D'AUTANT.	RCA 120	MAH
2018-12-10	LA ZONE H-309 EST AGRANDIE AUX DÉPENS DE LA ZONE H-308, QUI EST RÉDITE D'AUTANT.	RCA 40-29	I.T.
2018-12-10	LA ZONE C-303 EST AGRANDIE AUX DÉPENS DE LA ZONE H-320, QUI EST RÉDITE D'AUTANT.	RCA 40-29	I.T.



Détail A